



## Points retraite Agirc recalculés à tort

-----  
Par diego44

Bonjour

Sur ma notification de retraite définitive, je constate que les points de retraite complémentaire des cadres (agirc) ont été recalculés pour 2 périodes (année 1992 et du 27/10/1995 au 31/12/1996). J'avais fourni à l'agirc arrco les relevés Agirc des caisses de retraite de l'époque (CRIC) soit les relevés de 1992 à 1996 qui m'accordaient 372 points pour 1992 et m'attribuaient 391 points du 27/10/1995 au 31/12/1996 (au titre de points attribués pendant une indemnisation chômage).

Or l'agirc arrco a recalculé les points pour 1992 (18 points) d'après les bulletins de salaire de 1992 et a aussi recalculé les points pour la période du 27/10/1995 au 31/12/1996 (133 points).

Evidemment ce calcul est vraiment défavorable pour moi.

l'institution agirc arrco a t-elle le droit de recalculer mes droits agirc une trentaine d'années plus tard alors que j'ai fourni les relevés de la caisse complémentaire pour la période concernée.

Les relevés de la caisse de retraite Cric (agirc) de 1992 à 1996 ne priment-ils pas sur un recalcul fait aujourd'hui ?

Cordialement

-----  
Par Violet

Bonjour diego44

Dans la mesure où vous n'avez pas reçu de réponse à votre interrogation, vous pourriez consulter un avocat dont la prestation est gratuite :

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.

P.S.

Au cas où vous accepteriez de consulter un avocat gratuit, n'omettez pas de vous munir tous les documents dont vous disposez : pas de souci, il les lira mais ne les conservera pas.